

MAIRIE
DE

Régusse

SERVICE URBANISME

a rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° DP 083 102 23 00049

Déposé le : 12/04/2023

Dépôt affiché le : 13/04/2023

Demandeur : Monsieur NORMANDIN LOUIS
ANTOINEPour : L'installation de 8 panneaux
photovoltaïquesSur un terrain sis à : 317 AV FREDERIC MISTRAL à
Régusse (83630)Références cadastrales : 102 C 340, 102 C 341,
102 C 346Monsieur NORMANDIN LOUIS ANTOINE
317 AV FREDERIC MISTRAL
83630 REGUSSE

**OBJET : CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE
DELIVRE PAR LE Maire au nom de la commune**

Le Maire au nom de la commune certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Monsieur NORMANDIN LOUIS ANTOINE enregistrée sous le numéro DP 083 102 23 00049 pour le projet ci-dessus référencé depuis le 12/06/2023.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A Régusse, le 12/06/2023

Le Maire,

Renée JEANNERET



1er adjoint délégué
Jean-Pierre
LION

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise sans préjudice du droit des tiers (notamment obligations contractuelles, servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensOLEILlement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.